

LES AMIS DE FORCE-OUVRIÈRE

POUR LE RETOUR AUX FONDAMENTAUX À FO ET CONTRE LA DÉRIVE CORPORATISTE ACTUELLE

Bulletin n°5

À Force-Ouvrière syndicat libre et indépendant, il faut mettre un terme à la cfdétisation suicidaire mise en place depuis 2019.

La Confédération Générale du Travail Force-Ouvrière a une histoire, un mandat et des responsabilités historiques :

En tant que CGT confédérée, puis **CGT-FO**, elle est à l'origine des accords Matignon en juin 36 et de la loi du principe de faveur du 24 juin 1936.

Mais aussi de la **S**écurité **S**ociale avec Georges Buisson, en juillet 1945.

Elle a défendu le système de retraite par répartition.

FO est à l'origine de la loi de 1950 sur la négociation collective.

La CGT-FO a toujours dénoncé les abus de pouvoir réactionnaires que furent les « décrets-lois » et que sont, sous la V^{ième} République, « les ordonnances ».

Nous pouvons être fiers du bilan et des acquis de la CGT-FO.

Mais contre le syndicalisme confédéré, il y a toujours eu un adversaire : le corporatisme. Celui de la CFTC, puis, scission de la CFTC, celui de la CFDT.

La CFTC était contre le Front Populaire en 1936 car pour la collaboration de classe. en 1945, l'adversaire de G. Buisson se nomme Tessier Secrétaire Général de la CFTC qui est contre la Sécurité Sociale.

La CFDT a pris le relais de la CFTC.

La CFDT est contre **FO** en 1995, car elle est pour la liquidation de la sécu par le plan que, nous militants **FO**, dénonçons comme plan « Juppé-Notat ».

La CFDT est pour les contre-réformes de la retraite en 2003 et 2010, vendue au gouvernement et trahissant les syndicats qui défendent la retraite par répartition.

En 2016 la CFDT est pour la loi patronale dite loi Travail qui liquide le principe de faveur base du code du travail. Elle a pactisé avec le gouvernement contre le mouvement social organisé durant neuf mois avec les militants **FO** et leur confédération.

Ce bilan est clair : la CFDT aussi est un adversaire de **FO** et du syndicalisme de la Charte d'Amiens. Déjà elle a mené campagne pour la retraite par points et contre la retraite par répartition.

Elle est au service des compagnies d'assurances et des fonds de pension contre les travailleurs.

En 2017, la CFDT a mené campagne pour les ordonnances Macron qui liquident les CHSCT faisant perdre 200 000 mandats en entreprise.

Elle a soutenu l'interdiction aux élus de se présenter plus de trois fois. Ce qui les livre au patronat.

<<<>>>

Mais c'est là qu'à **FO un groupe « Mailly-Veyrier-Souillot » se déclare pour les ordonnances Macron avec la CFDT.**

Heureusement le CCN de septembre 2017 respecte son mandat et met ce groupe cfdétiste en minorité.

Seulement voilà qu'en septembre 2018 un membre de ce groupe, Veyrier, devient Secrétaire Général de

FO. c'est impossible , a priori, ce groupe ayant été mis en minorité !!

Mais par l'alliance (sans légitimité statutaire) de deux fédérations (métaux-enseignement) est mise en place une direction confédérale « Veyrier-Souillot-Raguin-Homez » pour continuer le suivisme de 2017 avec la CFDT.

Cette direction « Veyrier-Souillot-Raguin-Homez » a fait signer la décote à 64 ans avec la CFDT...

Alors qu'en 2015 seule la CFDT avait signé la décote à 62 ans.

FO était contre à bon droit !

La direction confédérale V-S-R-H a fait signer avec la CFDT le Ségur qui valide la gestion à flux tendu de l'hôpital.

Elle a fait signer, avec la CFDT, l'accord sur le télétravail qui privilégie la charte de l'employeur !

Cette orientation suiviste de la CFDT, adversaire permanent, viole l'obligation de défense des intérêts des travailleurs et pratique la collaboration de classe contraire aux statuts et mandat de la CGT-FO.

Alors que tous les militants ont toujours dénoncé la CFDT.

Lors du congrès confédéral de 2015 une camarade dénonçait : « *L'alliance objective du MEDEF et de la CFDT et de ses compères plus ou moins déclarés.* »

Un camarade des banques, déclarait : « *Le patronat y est venu les mains vides, trop content que la CFDT l'accompagne dans ses méfaits quoi qu'il arrive.* »

La résolution générale rappelait le mandat de FO :
« Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat et faire aboutir les revendications de FO est indispensable ».
Idem lors du congrès de 2018.

Ou on construit le rapport de force et c'est le mandat de **FO**.

Ou on accompagne (décote, ségur, télétravail) et du coup on fait du « *diagnostic partagé* » de bureaucrates avec la CFDT, gouvernement et patronat contre les travailleurs.

**Cette alliance est contraire au mandat de FO,
Et elle est suicidaire !**

À preuve, ce qu'est devenue la CGT : passant alliance avec la CFDT, elle l'a dédouanée de ses trahisons depuis plus de 40 ans pour finir par signer, avec elle, la loi antisyndicale de 2008.

Ce que les travailleurs ont sanctionné, bien entendu !

Le résultat est sans appel : aux prud'hommes, la CGT est passée de 42,4% en 1979 à 24,85 % en 2017 !

La CFDT de 23,1 % en 1979 à 26,37 % en 2017 : premier syndicat !

Et FO de 17,4 % à 15,99 %.

L'alliance CGT-CFDT a flingué la CGT et « sauvé » la CFDT.

Si l'alliance CFDT-FO des trois dernières années se poursuit, le même siphonnage fonctionnera : au risque pour FO de passer sous la barre des 10%, et c'est la mort.

Pour éviter ça à FO,

- **Il faut un Secrétaire Général et un bureau confédéral contre ce pacte corporatiste entre bureaucraties syndicales.**

Le nouveau Secrétaire Général ne peut en aucun cas faire partie du groupe à l'origine, depuis 2017, de la dérive corporatiste de FO à la remorque de la CFDT : ni Veyrier et pas plus Souillot !!!

Ça suffit !

- **Il faut un débat avec des candidatures pour le retour au syndicalisme de la Charte d'Amiens, avec son programme revendicatif de classe.**
- **Il faut que le CCN de mars 2022 prenne le relais de celui de septembre 2017.**

C'est possible.

C'est l'existence même de FO qui est en jeu.

Relancer le débat, c'est sauver Force-Ouvrière.

Mars 2022,
Les Amis de Force-Ouvrière